

CORONAVIRUS COVID-19

REPRISE DE L'ACTIVITÉ MÉDICALE DÈS LE 4 MAI



LES CONSULTATIONS MÉDICALES SONT DE NOUVEAU POSSIBLES POUR TOUS LES PROBLÈMES DE SANTÉ !



Privilégiez la téléconsultation par rapport à la consultation personnelle, si possible.



Respectez les mesures de protection mises en place par votre médecin.

PRISE DU RENDEZ-VOUS :



Toujours prendre son rendez-vous par téléphone.



Screening COVID-19 au téléphone.



Décision du médecin :

- consultation personnelle
- téléconsultation
- centre de soins avancés
- urgences

CHEZ VOTRE MÉDECIN :



Rendez-vous seul(e) chez le médecin, si nécessaire, accompagné(e) de max. 1 personne.



A l'entrée : Désinfectez-vous les mains et mettez le masque mis à votre disposition.



Présentez-vous à l'heure convenue pour éviter de croiser d'autres patients.



Gardez une distance de 2 mètres dans la salle d'attente.